Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DATE 18 JUIN 2008 Nº 19695 7300

POUR DECISION

POUR EXAMEN ET SUITE

POUR INFORMATION le Maire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE

France Domaine

Site d'Aix-en-Provence
10, avenue de la Cible
13626 AIX-en-PROVENCE cédex 1
☎ 04 42 37 54 32
04 42 37 54 08

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 -Décret n° 86-455 du 14 mars 1986-Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

Avis n° 2008-102V0996
Affaire suivie par Christian GREGOIRE
Réception sur rendez-vous

1. **Service consultant :** Commune de SAINT VICTORET

2. **Date de la consultation :** Lettre du 06/05/2008 reçue le 13/05/2008

3. **Opération soumise au contrôle :**

Demande d'évaluation par la Commune de Saint Victoret de la valeur vénale d'un bien immobilier sis rue René Caillou à Saint Victoret et cadastré section AB 99, 100 et 101, en vue d'une acquisition dans le cadre du droit de préemption pour permettre un accès à la future zone d'activité ;

4. **Propriétaire :** Consorts CARDELIN

5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Le bien n'a été vu que de l'extérieur ; état extérieur vétuste ;

le bien immobilier, situé en bordure immédiate du Boulevard René Cailloux est constitué d'un groupe de maisons d'habitation d'une surface totale habitable de 195 m2 environ, avec terrain attenant non entretenu, soit :
-sur la parcelle 99 une maison d'un étage sur rez de chaussée d'une superficie habitable de 20 m2 environ, selon les informations communiquées par la commune
-sur la parcelle 100 une maison d'un étage sur rez de chaussée d'une superficie habitable de 80 m2 environ, selon les informations cadastrales
-sur la parcelle 101 une maison comprenant deux logements d'une superficie totale de 95 m2 environ, selon les informations cadastrales

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

- En zone au PLU : UE2Xa (zone à caractère industriel, commercial et artisanal exclusivement, soumise aux nuisances de bruit de l'aéroport Marseille-Provence)
  COS : NR
  Réseaux existants

6. Origine de propriété : /

7. Situation locative : Libre de toute occupation ou location

9. Détermination du prix:

La valeur vénale du bien est de l'ordre de **250 000 € H.T.** sous réserve de la communication des surfaces exactes.

(DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS HORS TAXE)

11. Réalisation d'accords amiables :/

12. Observations particulières :

- L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'**1 an.**
- L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique . En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).
- La présente évaluation a été effectuée en fonction des données du marché sans tenir compte des coûts éventuels d'enlèvement de l'amiante ou du plomb ainsi que de la destruction de termites ou autre insecte xylophage.

A Aix-en-Provence, le 03 juin 2008

Pour le Trésorier Payeur Général,
Par délégation,

l'Inspecteur Principal,

Michèle GAUCI-MAROIS

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

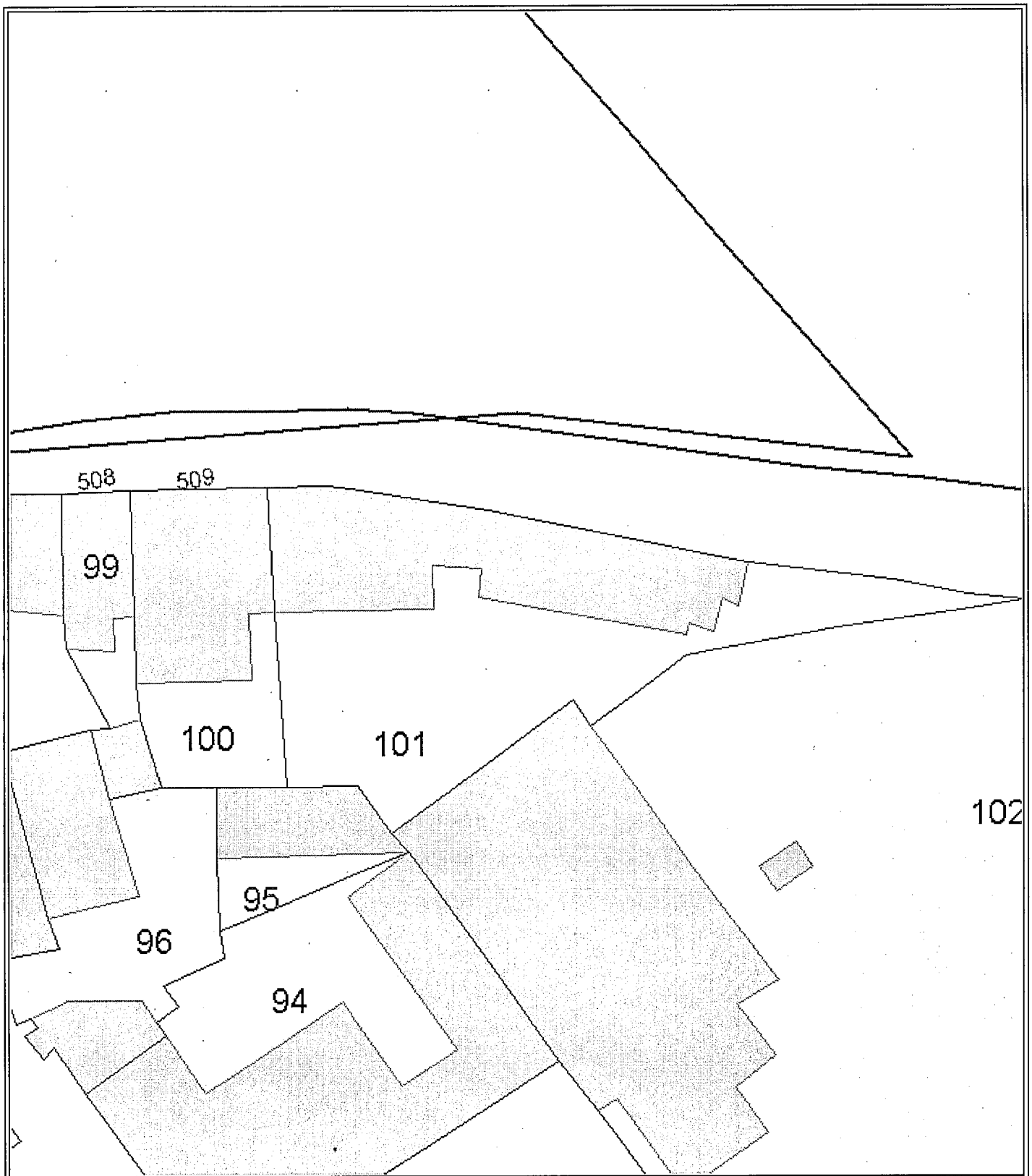

Méditerranée

LEGENDE

- PARCELLE
- BATI (Dur)
- BATI (Léger)

N
O E
S

Echelle		Date
1 : 306	Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.	22/12/2008